

REUNION DU 19 SEPTEMBRE 2017

Convocation du 12 septembre 2017

Affichage du 21 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 19 septembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS, a été légalement convoqué à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : J. CHEUL, J.C. FOUQUET, C. PICHOT, F. TANTY, adjoints,

D. BAËTE, T. HERNANDO (arrivé à 20 h 55), D. LEJEUNE,

B. LEMAIRE, M.P. PLANTE, F. RIBOUST.

Était absent excusé : G. BOUAZIZ.

Élection du secrétaire de séance

F. TANTY est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 6 juin 2017

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu de la séance du 6 juin 2017 est adopté à l'unanimité, moins une abstention (B. LEMAIRE pour absence)

Plan local d'urbanisme (P.L.U.) : présentation du projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.)

Le maire donne la parole à Monsieur Mathieu PICHON de l'agence GILSON & associés, pour présenter le P.A.D.D. élaboré par les élus.

Ce dernier précise qu'il s'agit aujourd'hui d'une présentation au Conseil Municipal, sans vote. Par ailleurs, du fait de notre appartenance à la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France jusqu'au 31 décembre 2017, ce document sera soumis au vote du conseil communautaire, lors de sa séance du 19 octobre prochain.

M. PICHON précise que le P.A.D.D. est le document préalable au Plan Local d'Urbanisme. Il est structuré autour d'un projet de commune, et basé sur un diagnostic. En théorie, on repart de zéro ; il n'existe pas de droits acquis en urbanisme (un terrain constructible peut se retrouver non constructible).

M. PICHON évoque ensuite la commission départementale, présidée par le Préfet, puis l'obligation de justifier de chaque m² agricole « consommé » (un département agricole disparaît tous les 7 ans).

Trois grandes étapes dans l'élaboration du P.L.U. pour le conseil municipal :

- Présentation du P.A.D.D., sans vote. On se prononce sur les grandes lignes, il s'agit d'une discussion ouverte aux questions et aux opinions de chacun. M. PICHON évoque l'intérêt du regard extérieur du cabinet d'études à ce niveau.

- Etablissement des pièces réglementaires : règlement, projet de zonage, qui sont soumises au vote du conseil municipal. Puis consultation des services de l'Etat, enquête publique (pour la défense des intérêts particuliers).
- Approbation du P.L.U.

Diagnostic :

Les chiffres présentés sont tirés de données de l'INSEE.

Une forte proportion de la population communale travaille en région parisienne.

La proximité de la gare de Saint-Piat est à valoriser, notamment dans le cadre d'une politique environnementale. A noter cependant, la difficulté d'accéder à la gare en vélo, compte tenu de la topographie des lieux.

M. PICHON souligne les variations de population : + 12,5 % dans les années 1975 / 1982 (suite aux constructions du lotissement des Bruyères), et une décroissance démographique (- 1,3 %) pour les années 2008 / 2013. La commune connaît un vieillissement de sa population (qui se vérifie sur l'ensemble du territoire national). On part d'une population relativement jeune, mais en vieillissement (comparaison entre le nombre de - 20 ans et les + 60 ans).

Le nombre de résidences principales suit la démographie. 35 % de la population a moins de dix ans de présence. 91 % des logements possèdent 4 pièces et plus ; il s'agit d'un parc de logements très homogène. Certains pavillons ont connu une ou deux phases de renouvellement. L'analyse montre que le potentiel existant sur la commune, en matière de logement et de croissance démographique, n'est pas très important. Par ailleurs, il faut pouvoir assumer les nouveaux habitants, en matière de services.

Le groupe scolaire devrait nous amener à accueillir des couples avec enfants.

T. HERNANDO arrive à ce moment de la réunion.

La norme est actuellement à des terrains plus petits (500 – 600 m²).

La commune dispose d'un panel de paysages assez divers (charnière entre la plaine et la vallée de l'Eure). Cependant, pas d'enjeu fort au niveau écologique (aucune zone naturelle à préserver...).

Structure du projet :

Le projet de la commune est multiple, pas seulement tourné vers la production de logements, mais plutôt vers une redynamisation de la population. Il s'agit de renforcer l'offre d'emplois, de maintenir voire renforcer les équipements collectifs, de favoriser l'accès aux services de proximité, et de faciliter l'évolution de l'activité agricole.

- Amorcer un renouvellement de population régulier en améliorant l'offre de logements en direction des jeunes : logements aidés, logements locatifs, et en améliorant également l'offre de logements

pour les personnes âgées pour permettre le maintien à domicile, et leur faciliter l'accès aux structures d'accueil sur Chartres et Maintenon.

- Participer à la limitation des déplacements en véhicules individuels en envisageant une croissance démographique raisonnée (taux d'environ 0,5 % par an, soit environ quarante nouveaux habitants sur une dizaine d'années), en favorisant l'accès aux transports en commun et aux services (préserver les accès à Saint-Piat pour la gare et les commerces), en proposant le maximum de fonctions aux habitants, en cohérences avec les capacités et caractéristiques de la commune (équipements collectifs, emplois, services de proximités).

- Favoriser l'activité économique à l'échelle communale, c'est-à-dire accompagner l'évolution de l'activité agricole en préservant les espaces et sites agricoles (Le code de l'urbanisme est très protecteur des espaces agricoles), en permettant la relocalisation des sites d'exploitation, en améliorant la circulation des engins agricoles et en favorisant la diversification ; faciliter le développement des activités économiques existantes et favoriser l'émergence d'une économie plus « extensive » (activité économique compatible avec l'habitat, développement du télétravail). On dénombre environ 20 % d'emplois sur la commune.

- Adapter l'offre d'équipements et services à la demande : en permettant le maintien à domicile des personnes âgées ; en préservant ou en développant l'offre d'équipements collectifs de loisirs (promenades, équipements pour les jeunes),

- Renforcer l'identité communale en préservant le paysage (plaine agricole structurée par des bois et bosquets), en améliorant la frange du bourg visible depuis la RD 906 (alignements d'arbres), en intégrant les éventuelles extensions du bourg au paysage, en préservant les principaux éléments identitaires (canal Louis XIV, mare...).

- Modérer la consommation d'espace en limitant le recours aux zones à urbaniser (logements vacants, « dents creuses »), en assurant l'efficacité des possibles zones à urbaniser, en favorisant la biodiversité.

Pour conclure, M. PICHON expose qu'il s'agit d'un projet très raisonnable, qui doit permettre un coup de frein à la période actuelle de décroissance.

F. TANTY exprime que certaines structures publiques (notamment les bâtiments scolaires) risquent d'être inutilisées. Il ajoute qu'aujourd'hui, compte tenu de l'effectif de l'école, tous les élèves pourraient être scolarisés à Saint-Piat (- 70 élèves en 7 ans).

D. BAËTE s'interroge sur la façon d'attirer les familles avec de jeunes enfants.

F. TANTY évoque des sujets non abordés : la circulation de transit de plus en plus importante dont découle le problème de la circulation des piétons (et plus particulièrement des anciens) dans la commune.

B. LEMAIRE évoque la ligne SNCF en direction de Paris, qui est l'une de celles connaissant le plus d'incidents.

A. BOUTIN exprime que l'extension d'habitat envisagé rue du Puits sera ciblée sur les jeunes.

F. TANTY ajoute qu'il faut préserver la qualité de vie des habitants. On a de plus en plus les contraintes de la ville, dans une zone rurale.

M. PICHON prévoit la prochaine réunion en début d'année.

Indemnité de conseil du Trésorier

Le maire expose que Monsieur CHEVALLIER, notre trésorier, quitte Maintenon le 30 septembre prochain. Il convient de délibérer sur le versement de son indemnité pour la période du 1er janvier au 30 septembre, pour un montant brut de 276,99 €.

En 2016, le conseil avait attribué une indemnité à hauteur de 50 %. Le maire propose de reconduire ce taux.

Par sept voix pour, une voix contre et deux abstentions, le conseil municipal donne son accord pour le versement d'une indemnité de conseil à hauteur de 50 %.

Un conseiller n'a pas pris part au vote.<chasse |>

Fonds de Solidarité pour le Logement

Comme les années précédentes, le conseil départemental sollicite la commune pour une participation financière au Fonds de Solidarité pour le Logement.

La commune ne compte aucun logement social, et le C.C.A.S. peut être sollicité en cas de difficulté financière d'un administré.

Le maire propose de ne pas donner suite à cette demande.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention, décide de ne pas répondre favorablement à la demande d'aide financière pour le Fonds de Solidarité pour le Logement.

Fonds d'Aide aux Jeunes

Il s'agit également d'un courrier du conseil départemental, qui nous sollicite pour ce fonds qui s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

L'an passé, le conseil avait opté pour le versement d'une aide financière de 500 euros, que le maire propose de reconduire.

A l'unanimité, moins une abstention, le conseil municipal donne son accord pour une participation de 500 euros pour le Fonds d'Aide aux Jeunes.

Questions diverses

Les élèves des classes de CE2 et CE1 / CE2 nous ont adressé une carte postale, en remerciement de la participation de la commune à leur classe de découvertes.

Un courrier a été adressé au conseil départemental pour la résiliation de notre convention avec l'A.T.D. relative à l'instruction des dossiers d'urbanisme, suite à notre intégration à Chartres Métropole, qui a un service urbanisme.

Le maire informe les conseillers que les 20 communes qui intègrent Chartres Métropole au 1er janvier prochain sont d'ores et déjà conviées à assister aux réunions de Comités des Maires.

Travaux :

- Les portes du préau ont été posées la semaine passée, et peintes cette semaine.
- Le ravalement de la salle polyvalente a été effectué en juillet.
- Le réaménagement de la mare se fait en plusieurs étapes. La mare a été vidée, et la vase a été épandue dans les champs. Ensuite, il a été procédé au nouveau profilage. La pelouse sera semée en octobre, les plantations seront réalisées en novembre. Actuellement l'eau est détournée dans le fossé du Vau.
- Il reste la pose de la porte de la salle polyvalente, qui devrait avoir lieu d'ici fin septembre.

Le maire évoque une réunion vendredi 22 septembre avec Chartres Métropole pour évoquer le transfert de la compétence eau / assainissement. En réponse à F. TANTY, il dit que la date précise de la reprise devrait être connue à ce moment. Par ailleurs, le document d'orientation budgétaire de Chartres Métropole sera présenté en décembre. Nous devons connaître en janvier la dotation qui nous sera versée.

Le maire évoque ensuite le courrier d'une administrée qui a souhaité inscrire sa fille à la crèche de Pierres. La directrice aurait reçu l'ordre de ne plus accepter les enfants des communes sortantes. Un courrier a été adressé à Monsieur MORIN, maire de Pierres.

F. TANTY exprime qu'on ne peut pas reprocher à une commune de vouloir gérer ses infrastructures. Cependant, la situation s'avère regrettable si la crèche disposait de places disponibles.

Tour de tapis

F. TANTY : demande si l'on a des informations concernant le transport scolaire avec Chartres Métropole. A. BOUTIN pense que le syndicat scolaire a été contacté.

La prise en charge des transports viendra-t-elle en déduction de l'allocation qui nous sera versée par Chartres Métropole ?

M.P. PLANTÉ : revient sur le problème du stationnement place du Frou (9 voitures appartenant à des marcheurs). Il en découle un problème de tonte pour les agents communaux. Le maire répond qu'il ne voit pas de solution, hormis la pose de plots tout autour de la place. Il regrette une nouvelle fois l'incivisme actuel.

C. PICHOT : rappelle son message à J.C. FOUQUET, le jour de la rentrée scolaire, pour abri bus non nettoyé (mégots de cigarettes, toiles d'araignée, poubelle cassée...). Demande un coup de balayage le lundi matin.

B. LEMAIRE : regrette l'article sur la fête de la musique dans la Voix du Frou de Juillet, reprochant aux Carnutes de ne pas s'être déplacés. A son sens, c'est une erreur de communication. T. HERNANDO rappelle qu'un flyer annonçant l'évènement a été déposé dans chaque boîte aux lettres.

D. BAËTÉ pense que cette manifestation s'essouffle un peu.

D. BAËTÉ : pense qu'il faudrait profiter des subventions que va nous verser Chartres Métropole pour prévoir des aménagements de loisirs pour les jeunes de la commune (peinture terrain de basket, piste de skate...). A. BOUTIN répond qu'il faut prendre contact avec les jeunes pour connaître leurs vœux. Il demande à D. BAËTÉ de préparer un article pour la prochaine Voix du Frou.

J.C. FOUQUET : informe de la constitution d'un cahier de doléances concernant le fonctionnement de la fibre optique, suite à différentes plaintes d'administrés. Le dossier a été transmis à E & L NUMERIQUE.

La séance est levée à 23 h 50.